

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de fr. 135'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public du village de Môtiers

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Etat de la situation

Suite à l'acceptation de votre autorité en fin de l'année 2009 d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.-- afin de remettre à niveau l'éclairage public de Buttes et des Bayards, nous vous confirmons que ces travaux sont terminés à ce jour.

Les résultats escomptés quant à la diminution des puissances installées correspondent aux projections annoncées dans notre rapport du 3 novembre 2009. Pour ce qui est de la partie financière nous sommes au delà des prévisions suite à la nouvelle politique opérée par le groupe E.

Effectivement durant l'année 2010 la politique énergétique du groupe E a évolué vers un soutien financier plus fort envers les communes de sa zone de desserte.

Ce soutien s'articule sur 3 mesures classifiées ainsi :

Mesure A : consiste au remplacement d'un point lumineux à vapeur de mercure par un point lumineux à vapeur de sodium haute pression ou par des leds.

Mesure B : consiste en la réduction de puissance durant la nuit avec un gain de 10 à 15%.

Mesure C : consiste en la réduction de la puissance installée dans les quartiers résidentiels par le passage des points lumineux de 70W à de nouveaux points lumineux d'une puissance de 50W voire 35W.

Pour chaque mesure effectuée une participation financière du groupe E est attribuée et définie de la façon suivante :

✓ Mesure A soutien de CHF 300.--

✓ Mesure B soutien de CHF 200.--

✓ Mesure C soutien de CHF 50.--

Cumul des mesures A et B qui aboutit à un soutien de CHF 400.--.

Cette participation financière du groupe E est bien entendu subordonnée à quelques obligations de notre part.

Tout d'abord à la conclusion d'un contrat de maintenance des points lumineux, ce qui était déjà le cas du temps des anciennes communes et qui a été revu lors du passage à notre nouvelle entité en 2009. Ce contrat devra être prolongé à l'issue des travaux d'assainissement pour une période de 4 ans.

Mais aussi l'obligation pour notre commune de remettre au groupe E le 30% des éventuels certificats d'économies de CO2 obtenues grâce à cet assainissement.

Pour terminer le soutien financier défini lors de l'élaboration des devis d'assainissement sera déduit du total de l'offre.

Suite à cette nouvelle politique du groupe E, nous avons fait une demande pour savoir si ce soutien pouvait être appliqué aux investissements déjà effectués ; il nous a été répondu par

l'affirmative. En conséquence, le projet d'assainissement de Buttes et des Bayards se conclut par un coût final pour notre commune de CHF 130'000.-- au lieu de CHF 150'000.-- initialement prévu, y compris remise en état d'une partie du câble d'alimentation dans le quartier du Faubourg à Buttes, qui n'était pas prévue.

Nouvelle étape

Le projet qui vous est proposé aujourd'hui est la suite de la démarche entreprise en 2009 consistant en l'assainissement de l'éclairage public des villages de Buttes et des Bayards.

Cette deuxième étape doit permettre l'assainissement de l'éclairage public du village de Môtiers selon la même méthode.

Celle-ci consiste pour rappel au remplacement des points lumineux existants par de nouveaux points lumineux adaptés aux actuelles exigences environnementales, plus économiques et beaucoup plus efficaces en matière d'éclairage proprement dit.

Quelques chiffres pour rappel : le groupe E nous facture selon son tarif F une durée d'utilisation annuelle fixée à 4'500 heures, ce qui représente un prix de 0.7932 CHF/Watt/an soit pour Môtiers une somme actuelle de CHF 11'763.-- (puissance installée x 0.7932 CHF).

Ce projet prévoit le passage d'une puissance installée sur l'éclairage public de 14'830W à une nouvelle puissance de 7'604 W, ce gain de puissance de 7'226 W va nous permettre un gain financier de CHF 5'731.00.-- (7'226 x 0.7932) et ceci sur l'année.

De plus vient s'ajouter l'économie réalisée par la diminution des frais de renouvellement courant des luminaires vieillissants que l'on peut estimer pour Môtiers à CHF 2'000.-- par an.

Au cumul de ces sommes le gain total escompté est de CHF 7'731.--.

Ce gain va nous permettre d'autofinancer un investissement brut de CHF 135000.-- qui se présente comme suit :

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| ✓ Coûts de travaux | 134'526.00 |
| ✓ Participation Groupe E | <u>- 34'600.00</u> |
| ✓ Total HT | 99'926.00 |
| ✓ TVA 8 % | <u>7'994.10</u> |
| ✓ Total TT | <u>107'920.10</u> |

Si la durée de vie des nouvelles installations est estimée à 30 ans, nous prévoyons d'amortir cette somme sur une période plus courte soit 20 ans, ce qui représente un amortissement de 5% et un coût de celui-ci CHF 5'500 par an.

Nous pouvons d'ores et déjà constater que cette demande de crédit est autofinancée et de ce fait pas soumise aux mécanismes de maîtrise des finances.

Dans le cadre de cette nouvelle étape, il est prévu d'installer 5 luminaires led à l'entrée Nord de Môtiers. Ceci nous permettra de tester cette nouvelle technologie qui a quelque peu évolué cette année et qui va encore évoluer dans le futur, d'où un grand intérêt à pratiquer par étapes dans ce domaine-là.

Pour votre information, le surcoût occasionné par la pause de ces cinq éléments led se monte CHF 6'275.--.

Conclusion

Fort de l'expérience déjà faite dans les villages de Buttes et des Bayards, nous restons convaincus que l'assainissement de notre éclairage public est nécessaire et correspond en tous points aux nouvelles normes énergétiques et à l'évolution de notre société.

Nous vous prions d'accepter cette demande de crédit telle qu'elle vous est soumise.

Vous remerciant de votre attention et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Val-de-Travers, le 2 novembre 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Pierre-Alain Rumley

Alexis Boillat

Annexe : - projet d'arrêté

